

# Le mot du président

## À TOUTE VAPEUR!



Le Dr Louis Dubé

En septembre dernier, votre équipe de représentants de l'ADC a été élue en vertu d'un tout nouveau système électoral. Depuis lors, nous pouvons vraiment dire que chacune des provinces est représentée à notre conseil d'administration. Chacun des administrateurs présentera aux assemblées les points, les questions et les idées d'un point de vue local, régional ou national. Par ailleurs, il est bien entendu que lorsqu'une décision doit être prise, elle le sera du point de vue de l'Association – c'est-à-dire d'un point de vue national.

Au cours des prochaines semaines, l'une des principales tâches du nouveau conseil d'administration de l'ADC sera de réexaminer la structure des comités, afin de synchroniser le processus décisionnel. Auparavant, les membres ou les experts de nos comités étaient souvent «attachés» à un comité particulier, et leur plein potentiel n'était pas utilisé. Notre nouvelle structure corrigera ces problèmes : les participants pourront travailler avec leur pleine

compétence, et ce, de manière plus rentable pour l'Association.

Un modèle de gouvernance fondé sur les connaissances servira mieux les intérêts des membres de l'ADC. De nouveaux comités permanents et une banque d'experts-conseils seront créés. Quand un point crucial sera soulevé ou quand l'assemblée générale commandera qu'une mesure soit prise, le conseil d'administration de l'ADC pourra créer un groupe d'étude ou de travail comprenant les meilleurs experts pour qu'ils présentent éventuellement une solution. Autrement dit, on fera appel aux mieux placés pour tel ou tel travail; rien n'empêchera un expert de travailler sur plusieurs dossiers importants ou urgents qui sont assignés à différents comités. Quand le mandat d'un groupe de travail sera rempli, les noms des experts seront conservés dans notre banque de données jusqu'à ce qu'un nouveau mandat soit donné. Cette structure permettra à l'ADC de répondre avec rapidité et efficacité à toute nouvelle question émergente et urgente tout en assurant une dépense judicieuse des fonds.

À la dernière assemblée du conseil d'administration à North Hatley (Québec), nous avons créé un groupe de travail ayant pour mandat de commencer à organiser cette structure. Il songera également à désigner des agents de liaison pour chacune des associations membres, ce qui permettra les échanges dans les 2 sens et assurera un traitement rapide et efficace de toute question nationale et provinciale.

Les décisions fondées sur les connaissances supposent que 4 questions cruciales seront posées avant que toute mesure soit prise : 1. Est-ce dans notre mandat? 2. Nos membres en ont-ils besoin? 3. De quoi disposons-nous déjà sur cette question? 4. Quels sont les aspects éthiques en cause? À l'ADC, toutes nos décisions sont fondées sur ces 4 questions, une méthode qui nous permet d'être plus attentifs à nos membres et plus responsables à leur égard, qu'ils soient des associations ou des personnes. Lors de notre séance de planification,

une autre activité importante a été d'organiser une séance d'orientation à l'intention des membres du conseil d'administration. Certains venaient d'être élus pour la première fois; il faut que tous aient un même niveau de compréhension si nous voulons prendre des décisions éclairées. Cette séance aura pour résultat de déterminer les différents groupes d'étude et de travail nécessaires pour trouver des solutions aux questions à résoudre et lancer le processus pour établir le budget de l'an prochain.

Plus que jamais auparavant, l'ADC est équipée pour traiter toute question de la façon dont le monde accéléré d'aujourd'hui l'exige. J'entends bon nombre parmi vous demander : «Comment tout cela va-t-il me toucher dans mon cabinet?» La réponse : «De nombreuses façons.» D'abord et avant tout, nous pourrons réagir encore plus rapidement aux menaces que notre profession a à écarter. Quand des questions comme la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRP/DE)*, la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN) et le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) frapperont l'écran radar de l'ADC, un groupe de travail pourra être réuni afin de préparer promptement une stratégie ou une réponse. Alors, avec des moyens de communication comme l'*ADCourriel*, les membres de l'ADC seront avisés de ces faits nouveaux presque instantanément.

Enfin, l'ADC est en train de rehausser son image auprès des médias afin de s'assurer que le point de vue des dentistes canadiens sera connu dans tout le pays conformément à notre vision : «Chef de file en matière de soins buccodentaires pour les Canadiens : dans l'éthique et la modernité, nous sommes à l'écoute».

À la prochaine.

Louis Dubé, DMD  
president@cda-adc.ca